

# Actes médicaux et contrainte

Quand le droit fédéral impose  
un acte médical

Jean-François Dumoulin,  
docteur en droit, avocat, LL.M.

# Table des matières

Avant-propos .....	VII
Sommaire .....	IX
Liste des abréviations .....	XV
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Les soins prodigués à un patient incapable de discernement en situation d'urgence.....</b>	<b>5</b>
A. Le contexte .....	5
B. Bref historique.....	6
C. Normes applicables .....	7
1. Droit fédéral.....	7
2. Droit cantonal.....	9
D. Soins d'urgence pour un patient incapable de discernement .....	10
1. Patient incapable de discernement .....	10
2. Situation d'urgence .....	10
a. Élément de gravité matérielle .....	11
b. Élément de pression temporelle.....	12
3. Soins requis par l'état du patient .....	13
a. La volonté présumée du patient.....	13
b. Les intérêts du patient.....	14
c. Conflit entre volonté présumée et intérêts du patient .....	14
4. Respect des souhaits précédemment exprimés .....	15
E. Obligation d'apporter des soins d'urgence .....	16
1. Aspects de droit pénal .....	16
a. Les éléments constitutifs de l'art. 127 CPS .....	18
b. Jurisprudence en matière de soins .....	20
2. Aspects de droit administratif et de droit civil .....	21
F. Voies de droit .....	22
1. Lorsque des soins d'urgence n'ont pas été administrés .....	22
2. Lorsque des soins d'urgence ont été administrés .....	22
a. Non-respect de la volonté présumée du patient .....	22
b. Non-respect des intérêts du patient.....	24
G. Synthèse .....	25
<b>II. Les mesures d'instruction lors d'une procédure civile.....</b>	<b>27</b>
A. Le contexte .....	27

B.	Bref historique .....	28
C.	Normes applicables .....	30
1.	Code de procédure civile.....	30
2.	Droit cantonal.....	32
D.	Mesures d'instruction civile en général .....	33
1.	Les moyens de preuve admissibles .....	33
2.	L'expertise .....	35
3.	Obligation de collaborer et « droit de refus » des parties et des tiers .....	36
a.	Selon le Code de procédure civile .....	36
b.	Selon le principe de proportionnalité.....	38
4.	Conséquence du refus de collaborer.....	39
E.	Expertises médicales concernant une partie.....	41
1.	Expertise portant sur la capacité d'être partie ?.....	41
a.	Conditions de réalisation .....	41
b.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	42
2.	Expertise portant sur la capacité d'ester en justice .....	43
a.	Conditions de réalisation .....	44
b.	Obligation de collaborer.....	45
c.	Conséquence du refus de collaborer .....	46
3.	Expertise portant sur la capacité de procéder ? .....	47
a.	Conditions de réalisation .....	47
b.	Obligation de collaborer .....	48
c.	Conséquence du refus de collaborer .....	50
4.	Autres expertises, notamment expertises portant sur un examen de la personne .....	50
a.	Conditions de réalisation .....	50
b.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	51
F.	Expertises médicales concernant un témoin ou un tiers.....	52
1.	Expertise portant sur la capacité de discernement.....	52
2.	Expertise portant sur la crédibilité.....	54
3.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	55
G.	Voies de droit .....	56
H.	Synthèse .....	57
<b>III.</b>	<b>Les mesures dans le cadre des affaires de famille .....</b>	<b>59</b>
A.	Le contexte .....	59
B.	Bref historique.....	59
1.	Etablissement de la filiation .....	59
2.	Protection de l'enfant.....	61

C.	Normes applicables .....	62
1.	Droit fédéral .....	62
a.	Etablissement de la filiation dans le Code civil .....	62
b.	Mesures protectrices de l'enfant et aménagement des relations personnelles entre parents et enfants dans le Code civil .....	63
c.	Etablissement de la filiation dans le Code de procédure civile .....	65
d.	Loi sur la procréation médicalement assistée .....	65
e.	Loi sur l'analyse génétique humaine .....	66
2.	Droit cantonal .....	67
a.	Procédure civile et organisation judiciaire .....	67
b.	Protection de l'enfant .....	68
D.	Expertise nécessaire à établir la filiation .....	68
1.	Conditions de réalisation .....	68
2.	Prélèvement de matériel génétique .....	69
3.	Obligation de collaborer .....	71
4.	Conséquence du refus de collaborer pour une partie .....	72
5.	Conséquence du refus de collaborer pour un tiers .....	73
6.	Mise en œuvre de la force publique .....	74
a.	En principe .....	74
b.	Même en cas de présomption de paternité ? .....	75
7.	Modalités de prélèvement sous la contrainte .....	76
a.	Prélèvement par un médecin ou une personne habilitée mandatée par le laboratoire .....	77
b.	Prélèvement de matériel génétique sur la muqueuse jugale ou prélèvement de sang ? .....	78
E.	Expertise à propos des relations personnelles entre parents et enfants .....	78
1.	Conditions de réalisation .....	78
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	80
a.	En principe .....	80
b.	Pour des analyses de sang ou d'autres tests biologiques ? .....	81
F.	Traitements médicaux dans le cadre de l'aménagement des relations personnelles entre parents et enfants .....	83
1.	Conditions de réalisation .....	83
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	83
a.	En principe .....	83
b.	Pour des traitements portant atteinte à l'intégrité corporelle ? .....	84
G.	Voies de droit .....	84
1.	Dans les affaires de filiation .....	84
2.	Dans les affaires relatives à l'aménagement des relations personnelles entre parents et enfants .....	85

H.	Synthèse .....	86
<b>IV.</b>	<b>Les mesures dans le cadre d'un placement à des fins d'assistance ou de traitement.....</b>	<b>89</b>
A.	Le contexte .....	89
B.	Bref historique .....	91
	1. Placement ou maintien sans consentement dans une institution de soins .....	91
	2. Soins sans consentement dans l'institution .....	93
	3. Placement sans consentement en vue d'une expertise psychiatrique .....	95
	4. Soins à la sortie de l'institution .....	95
C.	Normes applicables .....	96
	1. Droit fédéral .....	96
	2. Droit cantonal.....	97
	a. Règles de procédure, droit complémentaire et organisation judiciaire ...	97
	b. Règles concernant les soins pré- et post-institutionnels.....	99
	3. Directives de l'Académie suisse des sciences médicales .....	99
D.	Placement ou maintien sans consentement dans une institution de soins .....	100
	1. Droit et devoir d'aviser (« signalement »).....	100
	2. Notion de placement sans consentement dans une institution .....	100
	3. Types de placements à des fins d'assistance .....	102
	a. Placement prononcé par l'autorité de protection de l'adulte.....	102
	b. Placement prononcé par un médecin .....	103
	4. Conditions pour un placement à des fins d'assistance.....	104
	a. Troubles psychiques, déficience mentale ou grave état d'abandon .....	105
	aa. Troubles psychiques .....	106
	bb. Déficience mentale .....	107
	cc. Grave état d'abandon.....	107
	b. Besoin d'assistance.....	108
	c. Besoin d'assistance dans une institution.....	109
	d. Existence d'une institution appropriée .....	110
	e. Prise en compte de l'entourage.....	112
	f. Placement à des fins sécuritaires .....	113
	5. Conditions d'un maintien sans consentement dans une institution.....	116
	a. Mise en danger de la vie ou de l'intégrité corporelle de soi-même ou d'autrui .....	116
	b. Durée d'un maintien.....	116
	c. Compétence pour prononcer un maintien .....	117
	6. Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	117
	a. Pour la personne concernée .....	117
	b. Pour l'institution.....	119

E.	Soins sans consentement et autres mesures de contrainte dans l'institution .....	119
1.	Plan de traitement.....	120
2.	Obligation de collaborer.....	121
3.	Conséquence du refus de collaborer .....	122
a.	Soins sans consentement administrés à un patient incapable de discernement.....	123
b.	Soins sans consentement administrés à un patient capable de discernement ? .....	124
4.	Soins sans consentement en situation d'urgence .....	125
5.	Restrictions à la liberté de mouvement à l'intérieur de l'institution .....	126
F.	Expertise psychiatrique et placement à des fins d'expertise psychiatrique .....	127
1.	Conditions de réalisation.....	127
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	129
G.	Soins à la sortie de l'institution.....	130
1.	Entretien de sortie .....	130
2.	Conditions de réalisation du droit cantonal .....	132
a.	Fribourg.....	133
b.	Genève.....	133
c.	Jura.....	134
d.	Neuchâtel.....	134
e.	Valais .....	134
f.	Vaud.....	135
3.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	135
H.	Règles procédurales particulières et voies de droit .....	136
1.	Compétence à raison du lieu .....	137
2.	Droit d'« audition » et établissement des faits .....	138
a.	Par l'autorité de protection de l'adulte .....	138
b.	Par le médecin .....	140
3.	Concours d'un expert en cas de maladie psychique .....	140
4.	Personne de confiance.....	142
5.	Représentation ou assistance judiciaire .....	142
6.	Durée de la mesure et réexamen périodique.....	143
7.	Sortie temporaire (« congé ») et libération.....	144
8.	Voies de droit dans le cadre des mesures de placement .....	145
a.	Appel au juge .....	145
b.	Recours à l'instance cantonale de recours et au Tribunal fédéral .....	147
9.	Voies de droit dans le cadre de soins pré- et post-institutionnels .....	149
I.	Synthèse .....	150

<b>V.</b>	<b>Les mesures d’instruction lors d’une procédure pénale.....</b>	<b>153</b>
A.	Le contexte .....	153
B.	Bref historique.....	154
	1. Procédure pénale.....	154
	2. Prélèvement et analyse d’ADN.....	157
C.	Normes applicables .....	159
	1. Droit fédéral.....	159
	a. Le Code de procédure pénale suisse.....	159
	b. Le Code pénal suisse.....	161
	c. La Loi sur les profils d’ADN.....	161
	d. La Loi sur l’usage de la contrainte ?.....	162
	e. La Loi sur la circulation routière (renvoi) .....	164
	2. Droit cantonal.....	165
	3. Directives de l’Académie suisse des sciences médicales .....	165
D.	Mesures de contrainte.....	166
	1. Fouille corporelle.....	166
	a. Principe.....	166
	b. Exécution.....	168
	2. Examen physique ou psychique de la personne .....	170
	a. Principe.....	170
	b. Exécution.....	170
	c. Examen physique du prévenu.....	171
	d. Examen psychique du prévenu.....	173
	e. Examen de l’aptitude du prévenu à supporter la détention (renvoi) .....	175
	f. Examen physique ou psychique d’une personne qui n’a pas le statut de prévenu.....	175
	3. Examen d’un cadavre et autopsie.....	176
	4. Prélèvement et analyse d’un échantillon d’ADN .....	177
	a. Compétences pour ordonner un prélèvement et l’établissement d’un profil d’ADN.....	177
	b. Conditions de prélèvement.....	178
	c. Modalités de prélèvement.....	180
	d. Prélèvement sur le prévenu .....	181
	e. Prélèvement sur une personne qui n’a pas le statut de prévenu .....	182
	f. Prélèvement lors d’enquêtes de grande envergure.....	182
	g. Prélèvement sur une personne condamnée .....	183
	h. Analyse en général .....	184
	i. Recherche en parentèle.....	186
	j. Phénotypage .....	187
	5. Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	188

E.	Expertises médicales concernant le prévenu.....	189
1.	Expertise physique .....	191
2.	Expertise psychique en général .....	191
3.	Expertise psychique en vue d'établir une éventuelle irresponsabilité ou responsabilité restreinte.....	192
a.	Irresponsabilité .....	192
b.	Responsabilité restreinte.....	194
c.	Mise en œuvre de l'expertise.....	195
4.	Expertise avant le prononcé d'une mesure thérapeutique (renvoi).....	197
5.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	197
F.	Expertises médicales sur une personne qui n'a pas le statut de prévenu.....	199
1.	Expertise de crédibilité de la victime ou d'un témoin .....	199
2.	Expertise psychique sur un témoin.....	200
3.	Expertise physique sur un témoin ?.....	201
4.	Concours d'un expert pour l'audition d'une personne atteinte de troubles mentaux.....	202
5.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	203
G.	Hospitalisation à des fins d'expertise .....	206
1.	Conditions de réalisation.....	206
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	207
H.	Voies de droit .....	207
1.	Mesures de contrainte .....	207
2.	Expertise et hospitalisation en vue d'une expertise.....	208
3.	Qualité pour recourir.....	209
4.	Recours au Tribunal fédéral .....	210
I.	Synthèse .....	210
<b>VI.</b>	<b>Les mesures thérapeutiques de droit pénal .....</b>	<b>213</b>
A.	Le contexte .....	213
B.	Bref historique.....	214
C.	Normes applicables .....	218
1.	Droit fédéral.....	218
a.	Code pénal suisse .....	218
b.	Ordonnances d'exécution .....	219
2.	Droit intercantonal et cantonal .....	219
3.	Directives de l'Académie suisse des sciences médicales .....	222
4.	Déontologie médicale ?.....	223
D.	Conditions générales d'une mesure thérapeutique.....	224
1.	Principes.....	224



a.	Conditions personnelles.....	225
b.	Conditions matérielles.....	225
c.	Prononcé et exécution.....	226
2.	Conditions personnelles selon l’art. 56 CPS .....	226
a.	Pathologie en lien avec les activités délictueuses .....	226
b.	Risque de récidive .....	227
c.	Besoin d’un traitement ou menace pour la sécurité publique .....	228
3.	Autres conditions personnelles.....	230
a.	Commission d’un crime, d’un délit ... ou d’une contravention.....	230
b.	Pronostic favorable en cas de traitement .....	230
4.	Expertise psychiatrique.....	231
a.	Obligation d’ordonner une expertise .....	231
b.	Qualifications professionnelles de l’expert.....	232
c.	Contenu de l’expertise.....	233
d.	Caractère actuel de l’expertise.....	233
e.	Portée de l’expertise .....	234
5.	Etablissement de soins approprié et modalités d’exécution .....	235
a.	Etablissement psychiatrique ou établissement d’exécution des mesures .....	235
b.	Etablissement ouvert .....	237
c.	Etablissement fermé ou section fermée au sein d’un établissement ouvert.....	237
d.	Autres modalités d’exécution .....	239
e.	Plan de traitement au début de l’exécution de la mesure thérapeutique .....	240
6.	Respect du principe de proportionnalité.....	240
E.	Expertises médicales, rapports médicaux et rapports administratifs.....	242
1.	Avant une mesure thérapeutique .....	242
a.	Avant toute mesure thérapeutique .....	242
b.	Avant un internement .....	242
c.	Avant un internement à vie.....	243
2.	Avant ou pendant l’exécution d’une peine privative de liberté ou d’un internement .....	244
a.	Avant ou pendant l’exécution d’une peine privative de liberté ou d’un internement, pour ordonner une mesure thérapeutique institutionnelle	244
b.	Avant ou pendant l’exécution d’une peine privative de liberté, pour ordonner un internement.....	245
3.	Avant la libération conditionnelle d’une mesure thérapeutique .....	246
a.	Avant la libération conditionnelle d’une mesure thérapeutique institutionnelle.....	246
b.	Avant la libération conditionnelle d’un internement .....	247
c.	Avant la libération conditionnelle d’un internement à vie.....	248

4.	Avant une réintégration, en cas d'échec d'une mise à l'épreuve.....	249
a.	Après la libération conditionnelle d'une mesure thérapeutique institutionnelle.....	249
b.	Après la libération conditionnelle d'un internement ou d'un internement à vie.....	250
5.	Avant la levée d'une mesure thérapeutique.....	251
a.	Avant la levée d'une mesure thérapeutique institutionnelle .....	251
b.	Avant la levée d'un internement.....	253
c.	Avant la levée d'un internement à vie .....	254
d.	Avant la levée d'un traitement ambulatoire.....	255
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer.....	255
F.	Traitements institutionnels visant les délinquants souffrant de troubles mentaux.....	257
1.	Conditions particulières .....	257
a.	La mesure ordinaire.....	257
b.	La mesure ordonnée ultérieurement .....	258
2.	Durée et fin de la mesure .....	258
3.	Lieu d'exécution et nature du traitement médical .....	259
4.	Libération conditionnelle et libération définitive de la mesure .....	260
a.	Libération conditionnelle et mise à l'épreuve.....	260
b.	Echec de la mise à l'épreuve .....	263
c.	Libération définitive .....	264
5.	Levée de la mesure.....	265
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	266
G.	Traitements institutionnels visant les délinquants souffrant d'addictions.....	267
1.	Conditions particulières .....	267
a.	La mesure ordinaire.....	267
b.	La mesure ordonnée ultérieurement .....	269
2.	Durée et fin de la mesure .....	269
3.	Lieu d'exécution et nature du traitement médical .....	269
4.	Libération conditionnelle, libération définitive et levée de la mesure (renvoi).....	270
5.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	271
H.	Traitements institutionnels visant les jeunes délinquants souffrant de graves troubles du comportement .....	272
1.	Conditions particulières .....	272
a.	La mesure ordinaire.....	272
b.	La mesure ordonnée ultérieurement .....	273
2.	Durée et fin de la mesure .....	274
3.	Lieu d'exécution et nature du traitement médical .....	274

4.	Libération conditionnelle, libération définitive et levée de la mesure (renvoi).....	275
5.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	275
I.	Traitements ambulatoires.....	276
1.	Conditions particulières .....	276
a.	Les traitements ambulatoires ordonnés à titre de sanction.....	276
b.	Les traitements ambulatoires ordonnés à titre de règle de conduite.....	278
c.	Les traitements ambulatoires ordonnés en cas d'échec de la mise à l'épreuve.....	278
2.	Durée et fin de la mesure .....	279
3.	Lieu d'exécution et nature du traitement médical .....	280
4.	<i>Libération conditionnelle et libération définitive de la mesure ?</i> .....	281
5.	Levée de la mesure.....	281
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	282
J.	Internement.....	283
1.	Conditions particulières .....	283
a.	L'internement ordinaire.....	283
b.	L'internement ordonné ultérieurement .....	286
2.	Durée et fin de la mesure .....	287
3.	Lieu d'exécution et nature du traitement psychiatrique.....	287
4.	Libération conditionnelle et libération définitive de la mesure .....	288
a.	Libération conditionnelle et mise à l'épreuve.....	288
b.	Echec de la mise à l'épreuve .....	289
c.	Libération définitive .....	289
5.	Levée de la mesure.....	290
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	290
K.	Internement à vie .....	291
1.	Conditions particulières .....	291
2.	Compatibilité avec la Convention européenne des Droits de l'Homme .....	293
3.	Durée et fin de la mesure .....	294
4.	Lieu d'exécution et nature du traitement psychiatrique.....	294
a.	Traitement psychiatrique ordinaire.....	294
b.	Traitement psychiatrique en vue de diminuer notablement la dangerosité.....	295
5.	Libération conditionnelle et levée de l'internement à vie.....	295
a.	Libération conditionnelle de l'internement à vie .....	295
b.	Rapport de la Commission fédérale compétente avant la levée de l'internement à vie.....	296
c.	Levée de l'internement à vie .....	297
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	298

a.	Traitement psychiatrique ordinaire.....	298
b.	Traitement psychiatrique en vue de diminuer notablement la dangerosité.....	299
L.	Concours entre les mesures thérapeutiques et rapports entre les mesures thérapeutiques et les peines .....	299
1.	Concours entres plusieurs mesures thérapeutiques.....	299
2.	Rapport entre les mesures thérapeutiques et les peines .....	301
M.	Autorités compétentes et règles particulières de procédure .....	301
1.	« Juge », « autorité d'exécution » ou « autorité compétente » .....	301
2.	Pour ordonner une ou des expertises avant une éventuelle mesure thérapeutique, un internement ou un internement à vie.....	302
3.	Pour ordonner une mesure thérapeutique, un internement ou un internement à vie .....	303
a.	Lors du jugement.....	303
b.	Lors d'un jugement ultérieur .....	304
4.	Pour ordonner les modalités d'exécution d'une mesure thérapeutique .....	304
5.	Pour recommander une mesure thérapeutique institutionnelle en milieu fermé .....	305
6.	Pour ordonner une médication forcée dans le cadre d'une mesure institutionnelle.....	307
7.	Pour libérer conditionnellement d'une mesure thérapeutique .....	307
a.	Traitement ambulatoire ?.....	307
b.	Mesure thérapeutique institutionnelle et internement .....	307
c.	Internement à vie .....	307
8.	Pour prolonger un délai de mise à l'épreuve ou statuer sur le sort d'un délinquant après l'échec d'une mise à l'épreuve .....	307
9.	Pour libérer définitivement d'une mesure thérapeutique.....	307
a.	Traitement ambulatoire ?.....	307
b.	Mesure thérapeutique institutionnelle, internement et internement à vie .....	308
10.	Pour lever une mesure thérapeutique .....	309
a.	Traitement ambulatoire .....	309
b.	Mesure thérapeutique institutionnelle.....	309
c.	Internement.....	310
d.	Internement à vie .....	311
N.	Responsabilité de l'Etat en cas de récidive après une levée de l'internement à vie.....	311
O.	Voies de droit .....	313
1.	Les expertises avant une mesure thérapeutique, un internement ou un internement à vie.....	313

2.	Les mesures thérapeutiques, l'internement ou l'internement à vie dans leur principe .....	313
a.	Lors d'un premier jugement .....	313
b.	Lors d'un jugement ultérieur .....	315
3.	Les mesures thérapeutiques, l'internement ou l'internement à vie dans leur mise en œuvre .....	315
4.	La libération conditionnelle d'une exécution institutionnelle, d'un internement ou d'un internement à vie.....	316
5.	La poursuite du traitement ambulatoire après la libération conditionnelle d'une exécution institutionnelle .....	316
6.	La réintégration après l'échec d'une mise à l'épreuve .....	317
7.	La libération définitive d'une mesure thérapeutique .....	318
8.	La levée d'une mesure thérapeutique.....	318
9.	La levée d'un internement à vie .....	319
10.	Action en responsabilité de l'Etat en cas de récidive après une levée de l'internement à vie .....	319
P.	Synthèse .....	320
<b>VII.</b>	<b>Les autres mesures médicales lors de la détention pénale .....</b>	<b>323</b>
A.	Le contexte .....	323
B.	Bref historique.....	323
C.	Normes applicables .....	326
1.	Droit fédéral.....	326
a.	Evaluation de l'aptitude à subir la détention.....	326
b.	Fouilles corporelles et autres contrôles dans un établissement de détention.....	326
c.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation.....	327
2.	Droit cantonal.....	328
a.	Fouilles corporelles et autres contrôles dans l'établissement de détention .....	328
b.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation.....	329
3.	Directives de l'Académie suisse des sciences médicales .....	331
4.	Règles de l'art pour l'alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation ? .	333
D.	Evaluation médicale de l'aptitude à supporter la détention .....	335
1.	Conditions de réalisation.....	335
2.	Certificat médical ou expertise.....	337
3.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	338
E.	Fouille corporelle et autres contrôles dans l'établissement de détention .....	338
1.	Conditions de réalisation.....	338
a.	Fouille du détenu.....	338

b.	Analyses biologiques.....	340
c.	Fouille des visiteurs.....	341
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	342
F.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation .....	343
1.	Conditions de réalisation.....	343
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	345
a.	Pour le détenu ?.....	345
b.	Pour les médecins ?.....	346
G.	Voies de droit .....	348
1.	Evaluation de l'aptitude à subir la détention .....	348
a.	Pendant la détention provisoire .....	348
b.	Pendant l'exécution de peine.....	349
2.	Fouille corporelle et autres contrôles dans l'établissement de détention .....	349
a.	Pour le détenu.....	349
b.	Pour les visiteurs .....	350
3.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation ?.....	350
a.	Pour le détenu.....	350
b.	Pour les soignants.....	351
H.	Synthèse .....	351
<b>VIII.</b>	<b>Les mesures dans le cadre de la lutte contre les maladies transmissibles .....</b>	<b>353</b>
A.	Le contexte .....	353
B.	Bref historique.....	355
1.	En général .....	355
2.	Covid-19 .....	359
C.	Normes applicables .....	362
1.	Le droit fédéral.....	362
2.	Le droit cantonal .....	363
D.	La répartition des compétences entre autorités cantonales et Conseil fédéral.....	364
1.	Situation normale .....	364
2.	Situation particulière.....	365
3.	Situation extraordinaire.....	365
E.	Mesures sanitaires imposées.....	367
1.	En général .....	367
2.	Les mesures sanitaires visant les patients affectés ou présumés affectés .....	368
a.	Surveillance médicale.....	368
b.	Quarantaine .....	369
c.	Isolement.....	370
d.	Examen médical et tests médicaux .....	371

2.	Les mesures thérapeutiques, l'internement ou l'internement à vie dans leur principe .....	313
a.	Lors d'un premier jugement .....	313
b.	Lors d'un jugement ultérieur .....	315
3.	Les mesures thérapeutiques, l'internement ou l'internement à vie dans leur mise en œuvre .....	315
4.	La libération conditionnelle d'une exécution institutionnelle, d'un internement ou d'un internement à vie.....	316
5.	La poursuite du traitement ambulatoire après la libération conditionnelle d'une exécution institutionnelle .....	316
6.	La réintégration après l'échec d'une mise à l'épreuve .....	317
7.	La libération définitive d'une mesure thérapeutique .....	318
8.	La levée d'une mesure thérapeutique .....	318
9.	La levée d'un internement à vie .....	319
10.	Action en responsabilité de l'Etat en cas de récidive après une levée de l'internement à vie .....	319
P.	Synthèse .....	320
<b>VII.</b>	<b>Les autres mesures médicales lors de la détention pénale .....</b>	<b>323</b>
A.	Le contexte .....	323
B.	Bref historique .....	323
C.	Normes applicables .....	326
1.	Droit fédéral .....	326
a.	Evaluation de l'aptitude à subir la détention.....	326
b.	Fouilles corporelles et autres contrôles dans un établissement de détention .....	326
c.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation .....	327
2.	Droit cantonal.....	328
a.	Fouilles corporelles et autres contrôles dans l'établissement de détention .....	328
b.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation.....	329
3.	Directives de l'Académie suisse des sciences médicales .....	331
4.	Règles de l'art pour l'alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation ? .....	333
D.	Evaluation médicale de l'aptitude à supporter la détention .....	335
1.	Conditions de réalisation.....	335
2.	Certificat médical ou expertise.....	337
3.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	338
E.	Fouille corporelle et autres contrôles dans l'établissement de détention .....	338
1.	Conditions de réalisation.....	338
a.	Fouille du détenu .....	338

b.	Analyses biologiques.....	340
c.	Fouille des visiteurs.....	341
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	342
F.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation .....	343
1.	Conditions de réalisation.....	343
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	345
a.	Pour le détenu ?.....	345
b.	Pour les médecins ?.....	346
G.	Voies de droit .....	348
1.	Evaluation de l'aptitude à subir la détention .....	348
a.	Pendant la détention provisoire .....	348
b.	Pendant l'exécution de peine.....	349
2.	Fouille corporelle et autres contrôles dans l'établissement de détention.....	349
a.	Pour le détenu.....	349
b.	Pour les visiteurs .....	350
3.	Alimentation forcée lors d'un jeûne de protestation ?.....	350
a.	Pour le détenu.....	350
b.	Pour les soignants.....	351
H.	Synthèse .....	351
<b>VIII. Les mesures dans le cadre de la lutte contre les maladies transmissibles .....</b>		<b>353</b>
A.	Le contexte .....	353
B.	Bref historique .....	355
1.	En général .....	355
2.	Covid-19 .....	359
C.	Normes applicables .....	362
1.	Le droit fédéral.....	362
2.	Le droit cantonal .....	363
D.	La répartition des compétences entre autorités cantonales et Conseil fédéral.....	364
1.	Situation normale .....	364
2.	Situation particulière.....	365
3.	Situation extraordinaire.....	365
E.	Mesures sanitaires imposées.....	367
1.	En général .....	367
2.	Les mesures sanitaires visant les patients affectés ou présumés affectés .....	368
a.	Surveillance médicale.....	368
b.	Quarantaine .....	369
c.	Isolement.....	370
d.	Examen médical et tests médicaux .....	371



e.	Traitement médical.....	372
3.	Les mesures sanitaires visant les voyageurs internationaux.....	373
4.	Les mesures visant les institutions sanitaires, leur personnel et leurs visiteurs.....	374
5.	Les mesures visant les usagers d'un service public ou privé.....	377
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer.....	379
a.	Usage de la contrainte.....	379
b.	Sanctions pénales.....	380
F.	Vaccinations recommandées ou obligatoires.....	380
1.	Les vaccinations recommandées.....	380
2.	Les vaccinations obligatoires « cantonales ».....	381
3.	Les vaccinations obligatoires « fédérales ».....	382
4.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer.....	383
5.	Obligation de déclarer son statut vaccinal.....	384
a.	En droit public.....	384
b.	En droit privé.....	385
G.	Indemnisation en cas de préjudice.....	386
1.	Indemnisation en cas de dommages consécutifs à une mesure sanitaire.....	386
2.	Indemnisation en cas de préjudice consécutif à des vaccinations.....	388
H.	Voies de droit.....	390
1.	Contestation d'une mesure sanitaire.....	390
2.	Contestation d'une vaccination obligatoire.....	392
3.	Contestation d'une sanction pénale en cas de refus de collaborer.....	392
4.	Indemnisation.....	393
a.	En cas de dommage à la suite d'une mesure sanitaire.....	393
b.	En cas de préjudice à la suite d'une vaccination.....	393
I.	Synthèse.....	394
<b>IX.</b>	<b>Les mesures dans le cadre du droit des douanes, du droit des étrangers et du droit d'asile.....</b>	<b>397</b>
A.	Le contexte.....	397
B.	Bref historique.....	397
C.	Normes applicables.....	400
1.	Loi sur les douanes.....	400
2.	Loi sur les étrangers et l'intégration et Annexe I à l'Accord sur la libre circulation des personnes.....	401
3.	Loi sur l'asile.....	402
4.	Loi sur l'usage de la contrainte.....	402
5.	Droit cantonal.....	403

6.	Directives de l'Académie suisse des sciences médicales .....	404
D.	Contrôle sanitaire aux frontières en cas d'épidémie (renvoi).....	404
E.	Fouille corporelle et examen corporel .....	405
1.	Dans la procédure douanière.....	405
2.	Dans le droit des étrangers .....	406
3.	Dans le droit d'asile .....	407
4.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	408
F.	Examen médical en vue d'obtenir un titre de séjour.....	409
1.	Conditions de réalisation.....	409
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	411
G.	Examen médical et actes médicaux dans la procédure d'asile.....	411
1.	« Atteinte déterminante à la santé » .....	411
2.	Analyse génétique systématique à des fins d'identification ? .....	413
3.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	413
H.	Détermination médicale de l'âge d'un mineur.....	414
1.	Conditions de réalisation.....	414
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	416
I.	Analyses génétiques pour un regroupement familial .....	418
1.	Conditions de réalisation.....	418
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	419
J.	Examen médical ou surveillance médicale en cas de rétention.....	420
1.	Conditions de réalisation.....	420
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	421
K.	Mesures sanitaires lors de l'exécution d'une mesure d'éloignement .....	422
1.	Examen médical préalable .....	422
2.	Surveillance médicale préalable .....	425
3.	Administration de médicaments.....	426
4.	Accompagnement médical pendant le vol.....	427
5.	Soins après l'usage de la contrainte .....	428
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	428
a.	Pour la personne renvoyée ?.....	428
b.	Pour le médecin accompagnant ? .....	429
L.	Voies de droit .....	430
1.	Décisions en matière de droit des douanes .....	430
2.	Décisions en matière de droit des étrangers .....	431
3.	Décisions en matière de droit d'asile .....	431
M.	Synthèse .....	432

<b>X.</b>	<b>Les mesures de lutte contre le dopage et autres mesures médicales dans le cadre du sport organisé .....</b>	<b>435</b>
A.	Le contexte .....	435
B.	Bref historique .....	437
C.	Normes applicables .....	440
	1. Loi sur l'encouragement du sport et Loi sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport.....	440
	2. Normes de droit privé adoptées par les instances sportives en matière de lutte anti-dopage.....	442
	a. Code mondial antidopage .....	442
	b. Statut de Swiss Olympic concernant le dopage .....	444
	c. Prescriptions d'exécution de Swiss Sport Integrity .....	445
	3. Normes de droit privé adoptées par les instances sportives concernant les tests de féminité et les athlètes hyperandrogènes .....	447
D.	Prélèvements à des fins d'analyse dans le cadre de la lutte contre le dopage .....	449
	1. Conditions de réalisation.....	449
	2. Modalités de prélèvement .....	451
	3. Analyses.....	454
	a. Modalités des analyses .....	454
	b. Présence d'une substance interdite .....	454
	c. Présence d'une substance autorisée à des fins thérapeutiques .....	455
	d. Résultats d'analyse atypiques.....	456
	4. Sanctions en cas de dopage .....	456
	5. Obligation de collaborer.....	458
	6. Conséquence du refus de collaborer.....	459
	a. Sanctions en cas de manquement aux devoirs de localisation .....	459
	b. Sanctions en cas de refus de prélèvement.....	459
E.	Evaluation médicale et traitement destiné à abaisser le taux de testostérone des athlètes hyperandrogènes .....	460
	1. Conditions de réalisation.....	460
	2. Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	462
F.	Voies de droit .....	464
	1. Révision administrative en cas de manquement aux devoirs de localisation .....	464
	2. Recours au Tribunal arbitral du sport.....	465
	3. Recours au Tribunal fédéral.....	466
G.	Synthèse .....	467

<b>XI. Les mesures dans le cadre des transports publics et privés .....</b>	<b>469</b>
A. Le contexte .....	469
B. Bref historique .....	470
C. Normes applicables .....	473
1. La Loi sur la circulation routière et ses ordonnances .....	473
2. La Loi sur la durée de travail dans les entreprises de transports publics .....	475
3. Réglementation en cas d'accident ou d'incident dans les transports .....	476
4. Droit cantonal.....	477
D. Notions d'aptitude et d'inaptitude, de capacité et d'incapacité.....	478
1. Aptitude et inaptitude.....	478
2. Capacité et incapacité.....	479
a. Notions .....	479
b. Présomption de l'incapacité.....	480
E. Actes de nature médicale ou psychologique pour établir l'aptitude.....	481
1. Avant le début de la phase d'apprentissage.....	481
a. Examen de la vue et questionnaire médical pour les élèves conducteurs d'un véhicule automobile .....	481
b. Examen médical pour les élèves conducteurs des catégories professionnelles.....	482
c. Examen médical pour les élèves conducteurs d'un véhicule automobile souffrant d'une affection de nature à compromettre l'aptitude.....	483
d. Attestation médicale pour les élèves conducteurs âgés de plus de 65 ans .....	484
e. Certificat médical pour les candidats à la charge d'expert de la circulation .....	484
2. Après la délivrance du permis .....	484
a. Examen médical périodique pour les titulaires de certaines catégories de permis .....	484
b. Examen médical périodique à partir d'un certain âge.....	485
3. Qualifications requises pour réaliser le contrôle de la vue et les examens médicaux d'aptitude.....	486
4. Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	486
5. Conséquences de l'aptitude.....	487
a. Délivrance du permis d'élève conducteur .....	487
b. « Confirmation » du permis de conduire .....	488
F. Actes de nature médicale ou psychologique pour établir l'inaptitude.....	488
1. Après trois échecs à l'examen pratique .....	488
2. En raison d'une suspicion de dépendance .....	489
3. A la suite d'une maladie ou d'un accident .....	490
a. Affection de nature à compromettre l'aptitude à la conduite.....	490

b.	Perte de l'usage d'un œil affectant un conducteur .....	491
4.	En raison d'un signalement officiel ou d'une communication du médecin traitant ou d'un tiers .....	491
a.	Communication d'un office AI à l'autorité de la circulation routière ou de la navigation intérieure .....	491
b.	Communication entre autorité de la circulation routière et autorité de la navigation intérieure .....	492
c.	Communication de la police .....	493
d.	Communication du médecin traitant à l'autorité de la circulation routière ou de la navigation intérieure .....	494
e.	Communication du médecin traitant aux autres autorités compétentes en matière de transport ? .....	495
f.	Communication d'un particulier à l'autorité de la circulation routière .....	496
5.	En raison d'une communication spontanée du titulaire ? .....	496
6.	Examens médicaux et psychologiques .....	497
a.	Examen médical .....	497
b.	Examen psychologique .....	498
7.	Analyses médicales .....	499
a.	Prélèvement et analyse de sang .....	500
b.	Prélèvement et analyse de cheveux .....	501
c.	Prélèvement et analyse d'ongles ? .....	501
8.	Qualifications requises pour réaliser les examens médicaux et psychologiques .....	502
9.	Qualifications requises pour réaliser les analyses médicales .....	502
10.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	502
11.	Conséquence de l'incapacité .....	503
a.	Retrait préventif du permis de conduire ? .....	503
b.	Retrait de sécurité de durée indéterminée .....	504
c.	Retrait de sécurité à titre définitif .....	505
G.	Actes de nature médicale pour établir l'incapacité .....	505
1.	Lors d'un contrôle officiel de la circulation routière .....	505
a.	Contrôle de l'alcoolémie .....	505
b.	Contrôle de la consommation de stupéfiants ou de médicaments .....	507
2.	A l'occasion d'un incident ou d'un accident .....	508
a.	Incident ou accident dans le domaine des transports .....	508
b.	Accident de la circulation routière .....	508
3.	Tests préliminaires .....	509
a.	Analyse de l'air expiré (haleine) .....	509
b.	Prélèvement et analyse de salive ou d'urine .....	510
c.	Prélèvement et analyse de sueur ? .....	511

4.	Portée des tests préliminaires .....	511
a.	Consommation excessive d'alcool .....	511
b.	Présence de stupéfiants et de médicaments .....	512
5.	Analyses complémentaires.....	512
a.	Prélèvement et analyse de sang, avec examen médical lors du prélèvement.....	512
b.	Prélèvement et analyse de sang différés .....	514
c.	Utilisation ultérieure des prélèvements biologiques afin de déterminer une dépendance .....	515
6.	Portée des analyses complémentaires.....	515
a.	Consommation excessive d'alcool .....	515
b.	Consommation de stupéfiants.....	515
c.	Consommation de médicaments.....	516
7.	Tests pour établir la fatigue excessive ?.....	517
a.	Pour les conducteurs non professionnels.....	517
b.	Pour les conducteurs professionnels.....	518
8.	Qualifications requises pour réaliser les tests d'alcoolémie, les prélèvements biologiques et les analyses médicales .....	519
9.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	520
a.	En général.....	520
b.	En cas d'accident.....	521
10.	Conséquences de l'incapacité.....	522
a.	Interdiction de reprendre la route .....	522
b.	Saisie du permis de conduire .....	522
c.	Retrait préventif du permis de conduire ?.....	523
d.	Retrait d'admonestation de durée déterminée.....	523
e.	Retrait d'admonestation de durée indéterminée .....	524
f.	Retrait d'admonestation à titre définitif.....	525
g.	Sanctions pénales .....	525
H.	Actes de nature médicale ou psychologique en vue de la restitution d'un permis retiré ou annulé.....	525
1.	Après un retrait de durée déterminée.....	525
2.	Après un retrait de durée indéterminée .....	526
3.	Après l'annulation d'un permis de conduire à l'essai .....	526
4.	Après un retrait définitif.....	527
5.	Modalités des actes de nature médicale ou psychologique.....	527
6.	Qualifications requises pour réaliser les traitements .....	528
7.	Analyses médicales et qualifications requises pour les réaliser.....	528
8.	Expertises psychologiques et qualifications requises pour les réaliser.....	528
9.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	529
I.	Autorités compétentes et voies de droit.....	530

1.	Sanctions administratives.....	530
2.	Sanctions pénales.....	531
J.	Synthèse.....	532
<b>XII.</b>	<b>Les mesures destinées à évaluer l'aptitude physique ou psychique à exercer une activité professionnelle.....</b>	<b>535</b>
A.	Le contexte.....	535
B.	Bref historique.....	536
C.	Normes applicables.....	540
1.	Dispositions relatives à la protection de la santé et de l'intégrité corporelle.....	540
a.	Loi sur le travail et Ordonnances relatives à la loi sur le travail.....	540
b.	Code des obligations et Contrat-type de travail pour le personnel soignant.....	542
c.	Loi sur le personnel de la Confédération.....	542
2.	Dispositions relatives à la prévention des accidents et des maladies professionnelles.....	543
a.	Loi sur l'assurance-accidents et Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles.....	543
b.	Loi sur les produits chimiques.....	547
c.	Loi sur la radioprotection et Contrat-type de travail pour le personnel professionnellement exposé aux radiations.....	547
d.	Législation sur les transports (renvoi).....	548
e.	Législation sur la lutte contre les épidémies (renvoi).....	548
3.	Dispositions relatives à la mise en œuvre de la prévention des accidents et des maladies professionnels.....	549
a.	Législation relative aux médecins du travail.....	549
b.	Loi sur l'analyse génétique humaine.....	550
c.	Directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail.....	551
4.	Dispositions relatives à l'aptitude à l'exercice d'une profession de la santé sous sa propre responsabilité.....	552
5.	Droit cantonal.....	553
D.	Examens médicaux et analyses médicales pour évaluer l'aptitude d'un ou d'une employé(e).....	554
1.	En général.....	554
2.	Les examens médicaux et analyses médicales à l'embauche.....	556
3.	Les examens médicaux et analyses médicales en cours d'emploi.....	557
a.	Les examens médicaux en cas de travail de nuit.....	557
b.	Les examens médicaux pour les femmes enceintes, les femmes qui viennent d'accoucher et les mères qui allaitent.....	559

c.	Les examens médicaux pour les jeunes travailleurs occupés à un travail de nuit .....	561
d.	Les autres examens médicaux pour les jeunes travailleurs .....	562
e.	Les examens médicaux et analyses médicales pour les personnes professionnellement exposées aux radiations .....	562
4.	Les examens médicaux et analyses médicales après la fin de l'emploi .....	563
5.	Les analyses génétiques .....	564
a.	Conditions de réalisation .....	564
b.	Exécution de l'analyse génétique et communication du résultat .....	565
6.	Reconnaissance de l'aptitude ou décision d'inaptitude (« exclusion ») .....	566
7.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	567
E.	Examens médicaux et expertises médicales pour évaluer l'aptitude d'un professionnel de la santé exerçant sous sa propre responsabilité .....	568
1.	Les professions concernées .....	568
2.	Les certificats médicaux et expertises médicales avant la délivrance de l'autorisation d'exercice .....	569
3.	Les certificats médicaux et expertises médicales après la délivrance de l'autorisation d'exercice .....	569
4.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	570
F.	Autorités compétentes et voies de droit .....	571
1.	Autorités compétentes .....	571
2.	Prévention des accidents et maladies professionnelles dans le cadre des tâches de la CNA .....	572
3.	Prévention des accidents et des maladies associées au travail dans le cadre des tâches des organes cantonaux d'exécution .....	573
4.	Prévention des maladies et accidents professionnels dans le cadre des tâches des organes fédéraux d'exécution .....	575
5.	Contestations de nature civile relatives aux obligations de droit public en matière de sécurité au travail .....	575
6.	Exercice d'une profession médicale ou de la santé .....	576
G.	Synthèse .....	576
<b>XIII.</b>	<b>Les mesures destinées à obtenir un salaire ou des allocations sociales .....</b>	<b>579</b>
A.	Le contexte .....	579
B.	Bref historique .....	579
C.	Normes applicables .....	581
1.	Droit au salaire en cas de maladie, d'accident ou de grossesse .....	581
a.	Code des obligations .....	581
b.	Loi sur le personnel de la Confédération et dispositions d'exécution .....	583



2.	Droit à un congé et aux allocations de maternité et de paternité .....	584
3.	Droit à un congé et à des allocations pour la prise en charge d'un enfant ou d'un proche atteint dans sa santé .....	585
4.	Droit aux allocations de chômage .....	587
5.	Devoir de collaborer et de réduire le dommage dans les rapports de travail ? .....	587
a.	Code des obligations .....	587
b.	Loi sur le personnel de la Confédération et dispositions d'exécution .....	588
6.	Droit cantonal .....	588
D.	Examens médicaux .....	588
1.	En cas d'empêchement de travailler pour cause de maladie, d'accident ou de grossesse .....	588
2.	Lors d'un congé pour cause de maternité ou de paternité .....	590
3.	Lors d'un congé pour la prise en charge d'un enfant ou d'un proche atteint dans sa santé .....	591
4.	En cas d'inaptitude au travail ou au placement dans le cadre de l'assurance-chômage .....	592
5.	Nature, portée juridique et contenu du certificat médical .....	592
6.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer .....	593
E.	Traitements médicaux .....	594
1.	Mesures destinées à réduire le préjudice subi par l'employeur dans le cadre des rapports de travail ? .....	594
2.	Obligation de collaborer et conséquence du refus de collaborer ? .....	595
F.	Voies de droit .....	596
1.	Rapports de travail .....	596
a.	Rapports de travail de droit privé .....	596
b.	Rapports de travail de droit public fédéral .....	596
2.	Assurances sociales .....	597
G.	Synthèse .....	597
<b>XIV.</b>	<b>Les mesures destinées à obtenir des prestations dans le cadre des assurances sociales, des assurances privées ou de la responsabilité civile .....</b>	<b>599</b>
A.	Le contexte .....	599
B.	Bref historique .....	600
C.	Normes applicables .....	602
1.	Devoir de collaborer et de réduire le dommage dans les assurances sociales .....	602
a.	Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales .....	602
b.	Loi sur l'assurance-invalidité .....	603

c.	Loi sur l'assurance-accident .....	604
d.	Loi sur l'assurance-maladie ? .....	604
2.	Devoir de collaborer et de réduire le dommage dans les assurances privées .....	606
3.	Devoir de collaborer et de réduire le dommage dans la responsabilité civile .....	607
4.	Analyse génétique humaine .....	608
5.	Droit cantonal .....	609
D.	Examens médicaux ou expertises médicales .....	609
1.	Dans le cadre des assurances sociales .....	609
a.	Obligation de collaborer .....	609
b.	Conséquence du refus de collaborer .....	610
2.	Dans le cadre des assurances privées .....	610
a.	Obligation de collaborer .....	610
b.	Conséquence du refus de collaborer .....	612
3.	Dans le cadre de la responsabilité civile .....	613
a.	Obligation de collaborer .....	613
b.	Conséquence du refus de collaborer .....	613
E.	Traitements médicaux .....	613
1.	Mesures destinées à améliorer l'état de santé ou la capacité de gain dans le cadre des assurances sociales .....	613
a.	Dans l'assurance-invalidité .....	613
b.	Dans l'assurance-accident .....	614
c.	Obligation de collaborer .....	615
d.	Conséquence du refus de collaborer .....	616
2.	Mesures destinées à réduire le préjudice subi par le lésé dans le cadre des assurances privées .....	616
a.	Obligation de collaborer .....	616
b.	Conséquence du refus de collaborer .....	618
3.	Mesures destinées à réduire le préjudice subi par le lésé dans le cadre de la responsabilité civile .....	618
a.	Obligation de collaborer .....	618
b.	Conséquence du refus de collaborer .....	619
F.	Voies de droit .....	620
1.	Assurances sociales .....	620
2.	Assurances complémentaires à l'assurance-maladie sociale .....	620
3.	Assurances privées et responsabilité civile de droit privé .....	622
4.	Responsabilité civile de droit public fédéral .....	622
G.	Synthèse .....	622

<b>Conclusion.....</b>	<b>625</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>631</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>693</b>